

## Vous travaillez en France ?

Vendredi 1 octobre 2010 Vous êtes ici : Accueil

Jeu-Concours | Météo

### ACTUALITÉS

Publié le 29/09/2010 à 18:19 | Reuters 14

## La CEDH juge recevable une plainte des Témoins de Jéhovah

STRASBOURG (Reuters) - Une plainte des Témoins de Jéhovah, qui accusent la France de porter atteinte à leur liberté de culte, a été déclarée recevable mercredi par la Cour européenne des droits de l'homme, annonce celle-ci dans un communiqué.

Les Témoins de Jéhovah, un mouvement d'origine américaine qui se définit comme une église chrétienne, revendiquent 250.000 fidèles en France où ils ont été classés en tant que secte par un rapport parlementaire de 1995.

Leur association conteste le refus de la France de lui accorder l'exonération fiscale sur les dons et legs dont bénéficient les associations culturelles et les congrégations religieuses, un statut qui lui est refusé.

Elle se plaint en conséquence du redressement fiscal qui lui a été infligé en mai 1998 et qui porte aujourd'hui sa dette vis-à-vis du Trésor public à 57,5 millions d'euros.

La décision de la Cour, qui porte sur la pertinence de la requête au regard des critères de la Convention européenne des droits de l'homme, ne préjuge pas du contenu de l'arrêt qu'elle rendra sur le fond à une date encore indéterminée.

Gilbert Reilhac, édité par Patrick Vignal

**ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER**

### AUTRES ARTICLES

- Sarkozy veut être le candidat de l'anti-établissement
- L'aluminium empoisonne le milieu scientifique
- Le Brésil tourne la page Lula
- Les professeurs australiens équipés de Taser ?

**Protégez votre Réputation**  
 Avec Reputation Squad Spécialistes en réputation internet  
[www.reputationsquad.com](http://www.reputationsquad.com)

**Journals Call for Papers** **Birthday Life Magazine**  
 Research in Finance, Economics Scholarly See All Birthday Life Magazine. Great journals from Canada Deals On Great Brands.

Annonces Google

### 14 COMMENTAIRE(S)

le béréen **Rendre à César** vendredi 01 octobre | 18:30

Réponse a Lespa. Vous dite : "l'état français a été jugé coupable de discrimination par la cour européenne ". Je Vous fais remarquer que l'affaire est en cour.

Myrelingues **Erreur** vendredi 01 octobre | 15:23

A "tjrevelation".

250 000 n'est pas une erreur. C'est un chiffre qui englobe non seulement la France mais aussi les DOM - TOM. Alors vous devriez réfléchir avant d'attaquer à tout va. Ce genre de réaction irréflectie montre que, en fait, l'hypocrite c'est vous.

Myrelingues **Préjugés** vendredi 01 octobre | 15:17

### DERNIÈRE MINUTE

- 00H28 Ryder Cup de golf: Les Américains laissent passer l'orage
- 00H14 Retour à la normale en Equateur, au bord d'un coup d'Etat jeudi
- 00H12 Saône-et-Loire: un homme mis en examen pour agressions sexuelles de mineurs
- 00H02 Arrestation en Espagne de 41 personnes soupçonnées de financer les FARC
- 23H50 La magie d'Harry Potter pourrait reprendre du balai, selon J.K. Rowling
- 23H47 Marée noire: le nouveau patron de BP invité à témoigner au Congrès

• 24 heures d'infos

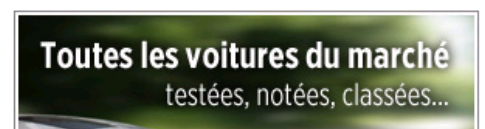


### L'ACTUALITÉ EN IMAGES



- Défilés de prêt-à-porter féminin printemps-été 2011 (2)
- Tony Curtis, le charmeur d'Hollywood
- Défilés de prêt-à-porter féminin printemps-été 2011 (1)
- Mondial de l'auto : les étoiles de Paris
- À voir dans les salles cette semaine
- Voir plus de diaporamas

**ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER**



Mais tout cela est le résultat de préjugés, de "on - dit". Et l'imprimerie des publications est belle et bien culturelle puisque cela sert... le culte.

Jacques **Les moines ne sont pas taxés** vendredi 01 octobre | 13:39

Pierre, vous écrivez :

"Cette disposition est dès le départ une façon de ne pas payer d'impôts sur une activité qui n'a rien de culturelle en elle - même (car l'imprimerie de brochures, jusqu'à nouvel ordre est une activité profane, fût - ce d'ouvrages religieux. "

Que dire alors des moines qui produisent du lait, du fromage, du vin ou d'autres produits ? Ces activités ne sont pas directement liées au "religieux". Pourtant, les moines ne sont pas taxés par le fisc, et ils ne sont pas assimilés à une entreprise...

Lespa **Vous êtes intolérants et acariates** vendredi 01 octobre | 11:53

... en lisant ces commentaires je vois en fait beaucoup d'intolérance. Vous réagissez comme l'état contre les témoins parcequ'il est facile de s'attaquer à des minorités pour plaire au plus grand nombre... l'histoire regorge de faits de ce type. D'ailleurs on entend plus personnes quand il s'agit de la religion catholique ou musulmane sur des arguments avancés par Henri par ex (quete au milieu de l'office, subventions...)

Notez que le statut même de l'association des témoins interdit le moindre profit. Les comptes français ont été vérifiés et pour le seul reproche qui a été fait, l'Etat Français a été jugé coupable de discrimination par la cour européenne. S'il y avait eu la moindre faille dans les comptes l'état n'aurait pas manqué de le signaler !

Le statut culturel des associations est bien reconnu par les préfetures (César donc).

Le nombre de 250 000 comprend effectivement ceux qui prechent (130 000) plus ceux qui assistent aux grands rassemblements. Mais on est loin des stats d'autres religions ou 5% de ceux qui sont définis comme Catholiques vont à l'office. Mais là ça ne gêne personne...

"Le nombre de personnes se disant catholiques serait d'environ 65%, et le nombre de personnes allant à la messe chaque dimanche représenterait 4 à 5% de ces 65. " Mais bon le Français sait tout mieux que tout le monde et non content de cela il veut aussi que tout le monde pense comme lui et reconnaisse sa "supériorité". Laissez donc vivre les gens...

Pierre F. **A propos d'Henri :** jeudi 30 septembre | 22:03

@Henri : vous avez tort d'insister sur la "gratuité" des publications, même si concrètement il est vrai qu'on peut aussi ne pas faire de dons et se servir. Néanmoins, les Témoins de Jéhovah financent bien leur activité d'édition par des dons. Et c'est bien tout le noeud du problème. En effet, il y a quelques années, les publications étaient toutes payantes, et le prix était fixe. Seulement au début des années 90, comme le souligne fort justement Jacques Luc, le pasteur Jimmy Swaggart a vu le gain de ses ventes de brochures religieuses taxées par le fisc américain.

Les Témoins de Jéhovah s'étaient associés à l'époque à la cause de ce pasteur, prétendant que ce type d'activité d'imprimerie ne devait pas faire l'objet d'un impôt. Et c'est seulement une fois que leur cause fut perdue qu'il fut décidé que les publications TJ n'auraient plus de prix fixe, mais seraient financées par des dons sollicités auprès des personnes qui les recevraient. Cette disposition est dès le départ une façon de ne pas payer d'impôts sur une activité qui n'a rien de culturelle en elle - même (car l'imprimerie de brochures, jusqu'à nouvel ordre est une activité profane, fût - ce d'ouvrages religieux. N'importe quel imprimeur doit payer des charges sociales et des impôts, c'est comme ça !)

C'est bien sur cette base - là, sur leur activité d'imprimerie exonérée de toute imposition malgré les dons importants qui rentrent pour la financer, que le fisc français a décidé d'agir. Il faut connaître l'affaire depuis le début pour la comprendre, y compris dans les détails jamais mis en avant par les Témoins de Jéhovah, que vous connaissez si bien.

tjrevelation **250 000 fidèles ?** jeudi 30 septembre | 19:08

Le chiffre des 250 000 fidèles est une fumisterie. Il y a au mieux 130 000 fidèles. Et quand le chiffre grossit c'est 1 fois par an parce que les Témoins de Jéhovah font portes ouvertes et invitations massives pour ce qu'ils appellent un mémorial (une cérémonie funèbre en fait). Les 120 000 supplémentaires ne reviennent jamais ensuite. Et quand on voit le turn over des Témoins de Jéhovah sur 20 ans (50 000 en France), on ne peut s'étonner que les dirigeants soient obligés de gonfler les chiffres. Quelle hypocrisie !

henri **Réponse à Jacques Luc** jeudi 30 septembre | 18:57

Jacques Luc, visiblement ton ressentiment te fait manquer d'objectivité ! Pour le procès en Belgique je ne connais pas, mais tu dis toi-même qu'il est en cours donc impossible de préjuger du résultat ! Pour les publications, j'ai déjà parlé de ce sujet à des amis qui ont pris des magazines aux Témoins, tous les ont reçus gratuitement (y compris des Bibles !), j'ai été voir aussi des stands de témoins sur les marchés, on peut se servir gratuitement... A noter que j'ai reçu dans ma boîte au lettre une demande de don très larmoyante de la part du curé du coin et pourtant je ne suis pas catholique ! (ou alors de "naissance") Pour leur croyance, c'est leur droit de croire à ceux qu'ils veulent ! Bon, moi j'y crois pas, mais je respecte... et puis s'ils croient que Dieu va détruire une grande partie de l'humanité, l'important c'est qu'ils rejettent toute violence, c'est pas le cas de toutes les religions ! D'autres religions croient à un paradis au ciel ou même à un enfer, chacun son point de vue ! ... Enfin pour l'Afrique, je suis allé en tant qu'ingénieur au Rwanda pour ma boîte il y a quelques années, et j'ai vu l'aide humanitaire très substantielle des témoins (pourriture, médicaments et



### Les foires aux vins 2010 par Jacques Dupont

800 vins sélectionnés, nos coups de cœur, les meilleures affaires près de chez vous. [Découvrez notre guide >>](#)



### Le Point.fr vous présente le dossier spécial "artisanat"



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

EN PARTENARIAT AVEC



### Le duel du jour

Sylvie PIERRE-BROSSOLETTE & Laurent JOFFRIN



EN PARTENARIAT AVEC



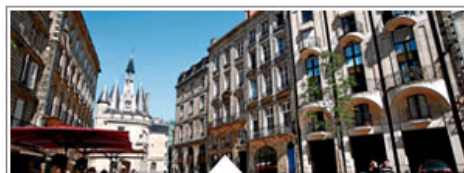
### Le Point Grand Angle Spécial Beatles

[Voir notre vidéo >>](#)



### Boîte à idées

Pistes pour résorber la dette publique française... [Pour en savoir plus >>](#)



### Spécial immobilier 2010

Comment profiter de la reprise, les prix dans les grandes villes... [En savoir plus >>](#)

### EN VENTE ACTUELLEMENT



n° 1985 - 30 sept.

- Sommaire
- Édition digitale
- S'abonner



Sept-Oct 2010

- Présentation
- Acheter en ligne
- Tous les hors-série

années), et j'ai vu la liste humanitaire des substances des comités (nourriture, médicaments et vêtements)...

le béréen **Rendre à Césart** jeudi 30 septembre | 18:54

Je suis d'accord avec Jacques Luc. Les dirigeants français des témoins se disent comme une religion, il ne sont pas reconnus comme tel en France. Ils ont déposé une demande à Césart, mais Césart qui n'a pas donner son approbation. Exemple : J'ai beau dire que je sais conduire une auto, si cela n'est pas agrée par la préfecture (permis de conduire) je roule en infraction.

Jacques Luc **Les TJ et l'argent (suite)** jeudi 30 septembre | 12:28

Pour James : Peut-être ignorez-vous qu'en Belgique, ce sont les Témoins de Jéhovah eux-mêmes qui sont portés devant les tribunaux pour discrimination religieuse ? Le procès est en cours.

Pour Ben : "Liberté, égalité, fraternité" ? D'accord. Mais si c'est ainsi, pourquoi les TJ n'appliquent-ils pas eux-mêmes cette belle devise envers l'humanité qu'ils rejettent. N'oubliez pas que, selon eux, 99 % de la population mondiale sera bientôt détruite par leur Dieu.

Pour Henri : Il faut cesser de dire n'importe quoi. Les TJ ne distribuent pas leurs écrits gratuitement, mais contre une contribution volontaire (bien obligés après ce qui est arrivé au prédicateur Jimmy Swaggart aux USA).

L'aide à l'Afrique ? (Aidafrique ?). Ah oui, figurez-vous que je suis bien au courant, car je vis dans un milieu africain.

Dernier envoi de la Watch Tower là-bas : 20 tonnes dont 18 tonnes de publications et 2 de vêtements et de vivres !

Vous connaissez bien les TJ ? C'est possible.

Mais je les connais mieux que vous, ayant été TJ plus de 40 ans (en compagnie de mon épouse). Et j'ai été un de leurs responsables.

[ Voir tous les commentaires ]

### Votre commentaire

Titre (obligatoire)

Texte (obligatoire) 0 caractères sur 3000

Pseudo (obligatoire)

E-mail (obligatoire)

M'alerter lors de la publication de ma réaction.

### Conditions d'utilisation

Les commentaires sont envoyés par les internautes et ne sont pas rédigés par la rédaction du Point.

Il est interdit d'écrire des commentaires contraires aux lois françaises.

Le Point se réserve le droit de supprimer les commentaires ne respectant pas la charte éditoriale du Point.

Le commentaire une fois diffusé ne peut être supprimé ou modifié qu'en envoyant un email.

[ Plus ]

**Envoyer votre commentaire**

Téléchargez gratuitement  
notre application sur  
votre iPhone



### ESPACE BOUTIQUE LE POINT



- Les hors-série du Point
- Les anciens numéros
- La sélection livre, CD et DVD



- S'abonner au magazine
- Espace abonnés magazine
- Le Point en édition digitale



**Concerts-Spectacles**  
Suivez le guide >>

### INSOLITES

- 20H45 Poutine et Medvedev partagent un verre de lait pour un toast patriotique
- 19H28 Il cherche à faire visiter Paris en deux chevaux... électrique
- 16H22 Pour soigner votre asthme, faites des montagnes russes!
- 15H59 Le magazine Vogue fête "90 ans d'excès" avec un bal masqué
- 11H34 Ingrid Betancourt ne souhaite pas retourner vivre en Colombie

- Tout le flash info insolites

**INDICES** MISE À JOUR : 02/10/2010 07H19

**CAC 40** **3692,09** ▼ -0,62%



► BEL 20 2579,39 ▼ -0,40%

► EURONEXT 100 668,28 ▼ -0,53%

### IMMOBILIER

Recherche dans les annonces



Ex. vente maison CP OK

### L'annonce du moment

**Maison 5 pièces Guemene- ...**

Bourg et pour les amoureux de la pêche, cette maison traditionnelle hab de suite, env 90 m²: se composant d'une cuisine équipée récente...

### LES MOTS-CLÉS DE L'ACTUALITÉ

NICOLAS SARKOZY BRESIL CHINE  
BETTENCOURT NICOLAS DUPONT-AIGNAN  
HOPITAUX HORS LA LOI ERIC WOERTH  
CLASSEMENT HOPITAUX  
RENTREE LITTERAIRE ROMS  
REFORME DES RETRAITES  
TOULOUSE BOUCLIER FISCAL



**ACTUALITÉS** ▶ Politique | Société | Monde | Economie | Villes | Médias | Santé | Tech & Net | Immobilier | Sports

**OPINIONS** ▶ Edito | Tribunes ouvertes | La phrase

**CULTURE** ▶ Livres | Expos | Cinéma | Scènes | Musique

**TENDANCES** ▶ Voyages | Gastronomie | Vins | Montres

**LES SPÉCIAUX DU POINT** ▶ Palmarès des hôpitaux | Palmarès des cliniques | Classement des grandes écoles | Guide des foires aux vins

**PUBLICITÉ** ▶ Contacts | Les tarifs internet 2010 | Les spécifications techniques internet 2010

Egalement sur Le Point.fr ▶ Index de l'actualité | 24 heures d'infos | Diaporamas | Le Point Etudiants | Jeu concours | Archives | S'abonner | Publicité  
Ecrire au Point | Mentions légales | Copyright | RSS | Newsletters | Le Point pour les déficients visuels

Retrouvez l'actualité internationale et l'actualité de la France sur le portail Le Point ainsi que les nouveautés High Tech, des informations sur l'économie mondiale et l'actualité sportive du moment.

Les sites

partenaires :



La fréquentation de ce site est certifiée par l'OJD.